

en 3D

notre champ d'exercice médico-social est structuré par trois axes organisateurs qui en font un espace à trois dimensions : la pratique, la gestion et la politique.

la politique, c'est d'abord la place que la société entend donner aux personnes dont le profil les inscrit dans ce champ, aux citoyens dont les besoins existentiels vont en faire des usagers de services publics relevant du médico-social. C'est donc aussi le discours qui détermine, dans la population et dans les faits de société, ceux qui relèvent du médico-social. Nous en repérons bien la limite tracée par ce discours dans sa frontière avec le sanitaire et social, au plus clair notamment lorsqu'il est dit que l'autisme relève désormais du champ du handicap, et donc du médico-social, et non plus de la maladie mentale ni du sanitaire psychiatrique. Cet acte politique s'appuie, ce faisant, sur le découpage de champs épistémologiques et des pratiques qui s'y réfèrent, quitte à y introduire, voire subrepticement, une référence idéologique. Il détermine les devoirs de la société et les droits des personnes et à l'égide de quelle pratique il entend que s'exercent ces droits et devoirs.

Mais la politique c'est aussi les références de valeurs, humanistes par exemple, qui vont animer des associations à se porter candidates à recevoir délégation de ces missions de service public, références de valeurs définies par le Conseil d'Administration de l'Association dans ses statuts, à moins qu'il ne s'agisse de valeurs commerciales qui amènent des prestataires de service, assuranciers par exemple, à y prétendre tout autant.

la gestion, c'est l'ensemble des actes qui déterminent et font fonctionner le cadre des services publics dédiés au médico-social ainsi défini, le mode de délégation et de conventionnement pour d'autres gestionnaires que l'État est un de ces actes. Ces actes sont d'abord les textes législatifs et réglementaires qui énoncent pour une mise en pratique les moyens institutionnels, techniques et financiers que la société doit mobiliser pour répondre aux missions de service public définies au plan politique, les services de l'État restent les garants de la mise en application tant en définissant les structures institutionnelles autorisées qu'en contrôlant les moyens techniques, et notamment en personnels qualifiés et en autorisant les dépenses dont ils déterminent la répartition des responsabilités entre Sécurité Sociale, État ou Collectivités Locales.

C'est aussi le corps de textes qui organisent les structures financières de chaque établissement ou service, en prix de journée ou budget global et autres Contrats d'Objectifs Moyens pro –(ou im- ?)-posés aux associations gestionnaires.

Car la gestion, c'est aussi la traduction en détail sur le terrain, par chaque association et direction d'établissement ou service, de l'ensemble des principes généraux (réglementaires et financiers) pour qu'ils forment le cadre institutionnel ou puisse s'exercer la pratique, au mieux des objectifs définis par la politique au service des personnes concernées.

la pratique, c'est l'ensemble des gestes techniques mis en oeuvre auprès des personnes concernées, et d'abord en fonction des besoins diagnostiqués en termes de clinique dans une dimension existentielle propre à chacune de ces personnes, selon un « projet éducatif et thérapeutique personnalisé ». C'est donc aussi

l'organisation fonctionnelle de l'équipe pluridisciplinaire, perçue en terme de gestion comme le plateau technique nécessaire pour la mise en oeuvre de la politique de l'association, elle même subrogée à celle de l'État qui lui en a donné délégation par conventionnement.

La pratique comporte ainsi autant les rencontres les plus individualisées entre praticien et personne handicapée que tous les temps collectifs où s'élaborent les réseaux relationnels autour de chaque personne ou groupe de personnes, dans l'équipe ou avec les environnements familiaux ou de société, qui forment le tissu existentiel où puisse s'élaborer le devenir et l'accompagnement de vie tels que la société entend les rendre accessibles pour ses ressortissants.

Les acteurs respectifs de ces trois dimensions, praticiens, gestionnaires et politiques sont clairement pris, dans leur exercice, dans des rapports interactifs d'interdépendance, la vraie difficulté est le risque d'un rapport de force déséquilibré entre les logiques différentes qui sont propres à chacune de ces dimensions. Il est dans l'inertie propre à un tel système complexe que le tenant de chaque point de vue, dans cet ensemble, considère d'abord que sa propre logique doit dominer et organiser le dispositif en soumettant les deux autres. Il y a une quarantaine d'années, le « médical » l'emportait sur tout, en une sorte d'exception au droit commun de ce qui relevait de sa pratique, la politique de santé même était plus définie par l'Ordre des médecins que par un ministère. Nous voyons aujourd'hui la gouvernance financière l'emporter sur toute autre considération, les politiques eux-mêmes se laissant intimider à se bercer de beaux textes de lois aux nobles ambitions, quand bien

même ils ne recevraient pas d'application à la hauteur, quitte à passer par des décrets et circulaires qui les brident au défaut de moyens mis à disposition. N'en est-il pas ainsi du fameux « grand chantier du handicap » présidentiel ?

De leur place, les administratifs ne peuvent tenir que le discours de la dimension gestionnaire, et c'est très légitime. Notre voie possible, d'association de praticiens, est de faire valoir le discours propre à notre dimension, aussi fort et aussi légitime que le leur, pour une intrication des logiques qui ne soit pas réduit à l'affrontement, au rapport de force pour une domination. La seule référence possible pour cet exercice, c'est le recours à la troisième dimension : le politique, tiers de notre face à face. Les administratifs se présentent tout naturellement comme les représentants du politique, en tant que le champ règlementaire est une traduction opératoire du législatif ; mais l'instruction des dossiers en terme de besoin - demandes de la population / moyens techniques, auprès des politiques, relève au moins autant de notre discours que du leur : le relai de nos associations gestionnaires est un contre-feu légitime et nécessaire contre la main mise exclusive des administratifs quand il s'agit de faire « remonter » vers le politique notre analyse de praticiens et les demandes des familles

On voit ici que notre voie, pour faire entendre notre voix, serait de mobiliser nos associations gestionnaires, dont le CA est le politique à notre échelle. Ils doivent être plus sensibles à la défense des buts de leur association auprès des pouvoirs publics que ne l'est la DDASS qui en est le bras – armé ?- ; mais il est vrai que cela demande que leurs administrateurs soient suffisamment familiarisés à notre présentation de la vie réelle des établissements et services, ce qui est rare ; il est aussi vrai qu'il n'est pas moins rare que les

administrateurs se sentent effectivement en position responsables d'employeurs, puisqu'ils ne maîtrisent ni finances ni statuts des personnels et ne sont qu'en relai d'une administration d'État dont ils sont très honorés de se comporter en sous-fonctionnaires gratuits et zélés : éveiller la conscience politique de nos politiques de proximité que sont les administrateurs, pour qu'ils fassent le poids face aux administratifs de la puissance publique, est une rude gageure face aux petites associations gestionnaires . Ce n'est pas très facile non-plus face aux associations de parents qui résistent à ce qu'elles perçoivent comme une politisation de leur tâche, dont l'inertie spontanée du système ne leur donne qu'une perception gestionnaire en sous-traitance et soumise aux orientations ministérielles sans feed-back...

À notre échelle de FAN, peut-être y-a-t-il quelque chance de faire valoir quelque-chose dans le sens de ce partenariat à parité et à trois dimensions que ces bribes d'analyse des structures effectives fait apparaître comme un avenir possible... Sans doute aussi y-a-t-il intérêt à pousser au-delà de ces bribes et qu'une élaboration plus avancée rendrait visibles des voies opératoires d'une mise en pratique. Pourquoi pas imaginer un colloque, avec des tenants de chacune de ces dimensions qui soient personnellement ouverts à ce type d'analyse de la complexité et dont les travaux feraient progresser les choses ?

Vincent Balmès

8 mai 2007